

Pour publication immédiate

BOIS DE CHAUFFAGE ET ABATTAGE D'ARBRES : 27 DÉCÈS AU QUÉBEC DE 2004 À 2006

Lanaudière, le 27 février 2009 – La saison hivernale est souvent l'occasion pour les amateurs de chauffage au bois de s'adonner à l'abattage d'essence de feuillus. Cette activité peut constituer un risque important de blessures graves, voire mortelles, si elle n'est pas pratiquée avec vigilance.

Décès

Au cours de la période 2004-2006, vingt-sept (27) décès sont survenus au Québec, à la suite de la chute d'un arbre ou d'une branche dans le contexte d'abattage. Ces décès sont surtout attribuables à la chute de chicots et ils sont évitables. La Direction de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière souhaite rappeler aux amateurs de chauffage au bois ainsi qu'à leur entourage certaines consignes de base afin de pratiquer cette activité en toute sécurité.

Conseils de sécurité

- Assurez-vous de porter des équipements de protections individuels, dont un casque protecteur. Une branche morte qui tombe d'une hauteur de dix mètres peut causer des blessures graves même si elle ne pèse que quelques kilos. La plupart des traumatismes causés par la chute de chicots affectent la boîte crânienne.
- Avant d'abattre un arbre, identifiez la présence de chicots. Le chicot est un arbre ou une partie d'arbre (branche, cime) mort ou affaibli et prêt à tomber à la moindre secousse. En été, on peut les reconnaître par l'absence de feuilles et de ramilles dans les parties affectées. Il peut aussi s'agir de branche cassée et en équilibre sur d'autres branches dans le faîtage.
- De préférence, n'abattez pas les arbres à chicots. Mais si vous devez le faire, évitez les conditions météorologiques défavorables comme les grands vents ou une forte accumulation de glace ou de neige sur les branches.
- Lors de l'abattage, prévoyez l'endroit de chute et évitez que l'arbre abattu ne tombe sur un arbre à chicots.

- Portez une attention particulière à la qualité du bois lors du sciage. Il est préférable de pratiquer une charnière plus large lorsque le cœur de l'arbre est pourri.
- Si vous devez intervenir sur un arbre à chicots, plutôt que de donner des coups, utiliser un levier d'abattage pour le faire tomber.

La Direction de santé publique et d'évaluation met à la disposition de la population un document d'information sur le sujet qui a été produit par l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. Il est disponible sur le site Web de l'Agence de Lanaudière au <http://www.agencelanaudiere.qc.ca>., dans la section Documentation/Publications/Blessures à domicile.

- 30 -

Source :
Pascale Lamy
Agente d'information
Direction de santé publique et d'évaluation
450 759-1157 poste 4437
pascale_lamy@ssss.gouv.qc.ca

Information :
Claude Bégin
Agent de planification, de programmation et de recherche
Direction de santé publique et d'évaluation
450 759-1157, poste 4427
claude_begin@ssss.gouv.qc.ca

p. j. Document d'information